

86-08-14

Comptes à payer

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyée par M. Alexandre Zalac et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de 65 446,51 \$, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1400152 à C1400175	45 261,30 \$
Paiement AccèsD (L) L1400064 à L1400075	8 769,91 \$
Chèques de salaires nos D1400121 à D1400142	11 415,30 \$
GRAND TOTAL	<u>65 446,51 \$</u>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

87-08-14

Abrogation de la résolution 80-07-14

CONSIDÉRANT l'information obtenue du gouvernement du Québec, concernant le programme de la taxe sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec 2014-2018, à l'effet que le montant auquel la municipalité à droit est de 645 983,00 \$ pour les 5 prochaines années et que ce montant permettra la réalisation des travaux d'aménagement de l'ancienne église en centre socioculturel et du presbytère en hôtel de ville sans avoir recours à une taxe supplémentaire soit sur sommes promises;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a accepté de prolonger de 45 jours la validité de sa soumission;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyée par Mme Lise Charest et résolu d'abroger la résolution numéro 80-07-14 et que le maire et le directeur général soient autorisés à soumettre une programmation de travaux au ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire afin de réaliser lesdits travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

88-08-14

Mandater le CCU afin d'étudier la demande de modification au règlement de zonage pour la zone RB10

CONSIDÉRANT la demande d'un couple de résidents de procéder à un amendement au règlement de zonage afin que l'usage habitation unifamiliale avec abri ou écurie pour chevaux soit permis dans la zone RB-10 et que les sommes prévues afin de procéder à l'étude d'une telle demande ont été acquittées;

CONSIDÉRANT QUE l'usage habitation unifamiliale avec abri ou écurie pour chevaux était permis avant l'entrée en vigueur du règlement actuel;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs zones de la municipalité permettent l'usage habitation unifamiliale avec abri ou écurie pour chevaux;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu de mandater le CCU afin de procéder à l'étude de ladite demande afin qu'il puisse soumettre ses recommandations au conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Mario Cardinal qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement d'emprunt temporaire sur sommes promises visant à financer les travaux d'aménagement de l'ancienne église en centre socioculturel et du presbytère en hôtel de ville.

89-08-14

Octroi du contrat pour le déneigement – Saison 2014-2015

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions suite aux appels d'offre sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE l'une des deux soumission était d'un montant de 73 584,00 \$ toutes taxes incluses et la deuxième d'un montant de 137 970,00 \$ toutes taxes incluses;

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyée par M. Mario Cardinal et résolu d'octroyer le contrat de déneigement à l'entreprise Les puits artésiens Gaston Lefebvre Inc. pour la saison 2014-15 au montant de 73 584,00 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

90-08-14

Octroi du contrat pour les analyses d'eau pour l'année 2015

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'octroyer le contrat afin de réaliser les analyses d'eau, à la firme AGAT Laboratoires, pour l'année 2015 au montant de 1 292,71 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

91-08-14

Procéder au piquetage du terrain du Parc Cavaleri

ATTENDU QUE le terrain du future Parc Cavaleri n'est ni borné ou piqueté;

ATTENDU QUE les travaux débiteront le 2 septembre 2014;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu de procéder à l'embauche d'une firme d'arpentage afin de procéder au piquetage dudit terrain. Que la dépense nette soit défrayée à même le fonds de parc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

92-08-14

Installation de barrières pour le sentier

CONSIDÉRANT QUE la servitude permettant d'utiliser ces parcelles de terrains afin d'y aménager ce sentier a été signée par la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et qu'elle est responsable de tout événement qui pourraient y survenir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marthe a décidé de ne pas renouveler son engagement de procéder à l'entretien et à la protection de ladite portion de sentier qui est située sur son territoire et ce malgré le fait qu'elle faisait partie du groupe des trois municipalités soient Très-Saint-Rédempteur, Sainte-Marthe et Rigaud ayant participé à la mise sur pied de l'aménagement de cette portion de sentier;

ATTENDU QUE nous avons appris cette nouvelle à la fin du mois de juin 2014;

ATTENDU QUE l'état actuel de cette portion de sentier est considéré comme dangereux autant pour les utilisateurs équestres ou pédestres;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède présentement pas les fonds afin de procéder aux travaux nécessaires afin de corriger la situation;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de procéder à l'installation de barrières afin de bloquer les accès à cette portion de sentier et que les travaux soient réalisés par l'entreprise Les puits artésiens Gaston Lefebvre Inc. au montant de 2 600, 00 \$ toutes taxes en sus. Que la dépense nette soit affectée au surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

93-08-14

Participation à l'achat de groupe de plusieurs municipalités pour le sel de route

CONSIDÉRANT la formation d'un groupe d'achat pour le sel de route regroupant plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT les économies, pouvant atteindre jusqu'à 15%, que la municipalité pourrait réaliser en vertu du volume d'achat;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de participer à ce groupe d'achat et que cette résolution soit acheminée à la personne responsable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

94-08-14

Autorisation de procéder à un appel d'offre pour des travaux d'asphaltage

CONSIDÉRANT les informations reçues concernant le montant que la municipalité recevra du programme de petite voirie pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de resurfaçage de la chaussée sont devenus nécessaires sur la montée Primeau et sur le chemin du Ruban;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu que les documents d'appels d'offre soient préparés et envoyés aux entreprises invitées lorsque nous aurons reçu la confirmation écrite du montant à recevoir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mot du directeur général

Le directeur général s'adresse à l'assemblée pour faire suite à la remise de sa démission.

J'aimerais tout d'abord remercier monsieur le maire ainsi que les membres du conseil précédent pour l'opportunité qu'ils m'ont donné d'œuvrer dans le domaine municipal. Je remercie également tous les membres du conseil avec qui j'ai eu la chance de travailler depuis mon entrée en poste, le 3 octobre 2011, pour leur implication et pour la coopération qu'ils ont montré à mon endroit. Plus particulièrement, j'ai de la difficulté à exprimer le plaisir que j'ai éprouvé à travailler aux côtés de monsieur le maire. C'est un homme droit, attachant et d'une gentillesse rare de nos jours. Je tiens à saluer son dévouement afin d'assurer le bon fonctionnement de la municipalité et de la MRC.

Je me dois également de souligner l'excellent travail de monsieur Maxime Vézina-Colbert, de madame Carolle Lalonde ainsi que de notre concierge (à contrat) monsieur Michel Brazeau. Leurs sens de l'éthique et du travail bien fait nous ont permis, malgré la petite taille de notre équipe, de vaquer efficacement aux tâches quotidiennes de la municipalité et de travailler sur des projets tels que ceux du Parc Cavaleri, du projet résidentiel Le Sommet et des bâtiments municipaux.

Je suis fier de ce que l'on a accompli depuis mon arrivée à la municipalité. Nous avons géré les deniers publics de façon serrée, nous avons amélioré l'efficacité de l'administration en procédant à une restructuration des effectifs et nous avons travaillé sur plusieurs projets.

Ceci étant dit, plusieurs d'entre-vous doivent se demander quelles sont les raisons de mon départ. En fait, ce sont des raisons personnelles qui m'ont amené à prendre cette décision. Néanmoins, plusieurs facteurs sont entrés en ligne de compte mais je vais en partager seulement un seul. Vous savez, ma crédibilité a été mise en doute à plusieurs reprises au cours des derniers mois et j'ai eu beaucoup de difficulté à comprendre voir à accepter cette situation car j'ai toujours agi selon les décisions du conseil en place, aux meilleures de mes connaissances et ce dans le respect des lois et procédures en vigueur. Tout ceci m'a affecté et je ne crois pas avoir à vivre une telle situation.

Sur ce, je redonne la parole à monsieur le maire.

Points d'information

- 1.
- 2.

Période de questions

95-08-14

Levée de la séance

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de lever la séance à 20h40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 40

Jean Lalonde, maire

David Morin, directeur général et
secrétaire-trésorier